

DECISION N°02/24

Attribution de la procédure 23.015 relative à la surveillance et au gardiennage du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue dans le JOUE 2023/S 208-655593 du 27/10/2023, dans le BOAMP DIFF n°2023_299 du 25 octobre 2023, annonce n°23-149242 et sur la plateforme e-marchespublics.com le 25 octobre 2023,

Vu l'offre remise par la société **SMCE**, sise 12 avenue des prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux,

Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 janvier 2024,

Considérant la nécessité pour le SIOM de satisfaire son besoin en matière de surveillance et de gardiennage de son site,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif au à la surveillance et au gardiennage du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société **SMCE**, 12 avenue des prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux,

ARTICLE 2 :

Dix-sept offres ont été reçues, quatre ont été jugées irrégulières. Les treize offres restantes ont été jugées recevables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	9	SMCE
2	15	NEWGARD
3	14	LKD SECURITE
4	5	VIGIE SECURITE
5	2	ASGC SECURITE PRIVEE
6	16	T2S SECURITE
9	7	FIRST SECURITE PRIVE
7	17	OSIRIS SECURITE
8	1	GARDENNAGE ECLIPSE SURETE
10	4	FREGATE SECURITE
11	13	CHALLANCIN SECURITE
12	3	CONEXIA SECURITE
13	8	SSD SECURITE

En conséquence, le marché est attribué à la société **SMCE**, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 :

Le marché est un marché mixte :

- A montant forfaitaire pour le gardiennage, la surveillance et le contrôle d'accès, le montant forfaitaire annuel s'élève à 117 760,92 € HT, soit 141 313, 10 € TTC.
- A prix unitaires pour les prestations ponctuelles qui s'exécutent par l'émission de bons de commande régies par l'article R2362-8 du code de la Commande publique, il y a définition de minimum et de maximum en montants, comme suit :
 - Montant minimum annuel : 0 €
 - Montant maximum annuel : 15 000 € HT

A titre indicatif, le tarif horaire du lundi au vendredi le jour est de 18,18 € HT soit 21,82 € TTC, le tarif horaire le dimanche le jour est de 20,00 € HT, soit 24,00 € TTC, le tarif horaire en jour férié le jour est de 36,36 € HT soit 43,63 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le présent accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification. Il prend effet le 1^{er} janvier 2024 à 6h00. Il est reconductible tacitement trois fois pour un an le 1^{er} janvier de chaque année à 6h00. Sa durée maximale d'exécution est donc portée à quatre ans. Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **28 FEV. 2024**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision :

- transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :
- affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC02_2024
Date de la décision:	2024-02-29 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la procédure 23.015 relative à la surveillance et au gardiennage du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240229-DC02_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240229-DC02_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	942
nom original:		
dc 02 2024.pdf	application/pdf	306369
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20240229-DC02_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	306369

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	29 février 2024 à 14h47min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 février 2024 à 14h50min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 février 2024 à 14h50min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	29 février 2024 à 14h55min45s	Recu par le MIAT le 2024-02-29